

## Rôles et responsabilités du responsable de la gestion des matières résiduelles

Le présent outil vise à donner des repères aux ICI participant au programme ICI on recycle + qui souhaitent avoir davantage d'informations sur les rôles et responsabilités d'un responsable de la gestion des matières résiduelles dans une organisation. Les éléments qu'il contient sont proposés à titre indicatif et peuvent bien sûr être adaptés selon les réalités de votre organisation.

Le rôle du responsable de la gestion des matières résiduelles est de coordonner la planification, la mise en œuvre et le suivi des différentes actions en gestion des matières résiduelles (GMR) au sein de l'établissement, notamment les activités de planification, de sensibilisation des usagers, de collecte des matières générées, de compilation des données et de suivi.

### Planifier

- Établir des procédures liées à la gestion des matières résiduelles et s'assurer qu'elles sont comprises et bien appliquées
- Développer des initiatives favorisant l'implantation des 3RV
- Mettre sur pied un comité GMR : assurer le suivi des initiatives identifiées pour être mises en place afin d'améliorer la performance dans l'organisation

### Informé, sensibiliser, éduquer

- Faire la promotion de la hiérarchie des 3RV et s'assurer qu'elle soit appliquée dans les différents secteurs de l'organisation (approvisionnement, opérations, cafétéria, etc.).
- S'assurer que la direction et les usagers soient en mesure d'identifier les différentes matières et d'en disposer aux endroits appropriés
- Installer une signalisation qui permet aux usagers d'identifier le meilleur endroit où disposer une matière en fin de vie

## Collecter les matières

- Rechercher des fournisseurs de collecte des matières recyclables et des matières résiduelles
- Rechercher des organismes sans but lucratif locaux qui récupèrent des matières usagées pour leur donner une deuxième vie
- Conserver les preuves de collectes fournies par les fournisseurs (factures, courriels, etc.)

## Gestion des données

- Établir un inventaire (caractérisation)
  - des matières générées
  - des matières valorisées
  - des matières réemployées
  - des matières recyclées
  - des matières éliminées
- Tenir un registre de gestion des matières pour mesurer la performance des initiatives implantées (information, collecte, valorisation, réemploi, recyclage, élimination, etc.).

## Suivi

- S'assurer de l'atteinte des objectifs fixés par l'organisation
- Établir un échéancier de réalisation des mesures
- Rendre compte deux fois par an à la direction de la performance des initiatives

